

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 06 juillet 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 26
Nombre de conseillers représentés : 5
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt six, le six juillet deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 30/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Maire.

Présents : MONIOT-BEAUMONT Sylvain, GAUBERT Christelle, CAILLAUD Martial, MANDON Sophie, ETIENNE Loïc, DRUGEON Charles, OUDET Catherine, SAMOUR Stéphanie, GONTARD Stéphane, BRAUD Corinne, CITEAU Stéphane, DESSUS Guy, LE NORMAND Thierry, CANNELLE Sébastien, BRIAND Anne-Sophie, ROBERT Céline, LIEVRE Julien, FURNON Tamia, BESSEAU Cédric, ERIAU Anne-Lise, BRUNET Laëtitia, MORIN Maxime, BARRAUD Jean-Pierre, PROUTEAU Stéphane, GOUPIL Roselyne, ONILLON Mickaël

Absents donnant pouvoir : VIGIER Nicolas a donné pouvoir à Christelle GAUBERT, COUTAND Louise a donné pouvoir à Tamia FURNON, DENIS-LUTARD Stéphane a donné pouvoir à Mickaël ONILLON, PRUVOST Lynda a donné pouvoir à Jean-Pierre BARRAUD, LE BRUSQUET Isabelle a donné pouvoir à Roselyne GOUPIL.

Absents excusés : CAILLONNEAU Pauline, EDOUARD Nicole

Absents : 0

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, GAUBERT Christelle a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D06072026_05 : Budget principal – exercice 2026 – Décision modificative n°1

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L1612-4 relatif à l'évaluation sincère des recettes et des dépenses des budgets et les articles L2312-1 à L2312-4 sur les modalités de vote des budgets,

Vu l'instruction budgétaire comptable M57, notamment le tome II, titre 1 Chapitre 1er & 3.2,

Vu la délibération du 09/03/2026 approuvant le budget primitif 2026

Considérant l'exécution budgétaire 2026 du budget principal constatée,

Considérant l'avis de la Commission finances et vie économique du 8 juin 2026

Monsieur CAILLAUD adjoint aux finances rappelle que le budget primitif a été adopté le 9/03/2026 (avant les élections municipales). Une analyse de l'exécution budgétaire a été réalisée et des ajustements potentiels ont pu être détectés.

Par ailleurs, les orientations prises par les différentes commissions techniques et opérationnelles conduisent à l'actualisation de certains crédits d'investissement.

Après discussion la commission gestion a convenu de proposer au conseil municipal les ajustements suivants :

En dépense de Fonctionnement :

Chapitre 011 : Ajustement à la baisse de 80 000 €. Des économies potentielles ont été identifiées sur plusieurs postes (eau, énergie, dommage ouvrage DOJO,...)

Chapitre 65 : Suite aux délibérations prises sur la fixation des indemnités des élus et sur les orientations en matière de formation des élus, les crédits de ce chapitre sont réduits de 18 000€.

En dépense d'investissement :

Chapitre 21: augmentation de 80 000 € les crédits dédiés à l'amélioration de la protection incendie afin de permettre le lancement d'un premier marché dès 2026. Ces travaux s'inscrivent dans les préconisations du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie adopté par le Conseil municipal du 24 novembre 2025.

Opération 24:

- Pour la réhabilitation de l'ancienne mairie annexe de La Chapelle-Achard (cloisonnement, mise aux normes du chauffage et mobilier adapté), des crédits de 50 000 € sont proposés.
- Dans le cadre de la mise aux normes du bloc secours de l'église de La Chapelle-Achard, il convient d'augmenter l'enveloppe budgétaire de 2 143 €.
- Pour la réhabilitation des halles et de la place, il est proposé d'inscrire sur 2026 des crédits pour le lancement d'une étude et d'une maîtrise d'œuvre à hauteur de 110 000€

Opération 25: Il est proposé d'augmenter de 250 000 € les crédits dédiés à la voirie courante pour la réfection du quartier de Villeneuve.

Opération 28: Des crédits à hauteur de 17 000 € sont inscrits pour mettre en œuvre une climatisation de la Mairie.

Opération 39: Il est proposé d'augmenter l'enveloppe budgétaire globale de 1 800 €, tout en procédant à une nouvelle ventilation des crédits initialement prévus afin de mieux répondre aux besoins nouveaux de la collectivité et des services et de lancer notamment une étude sur l'implantation d'un terrain de foot synthétique.

AP/CP

- Site des Mares :

La commission travaux a retenu l'option de ne pas installer de restaurant sur le site des Mares et de se concentrer sur la réhabilitation de la grange. En conséquence, le montant de l'AP nécessite d'être actualisée et les crédits de paiement sont réajustés sur les années 2026 à 2028. Pour 2026, réduction de 200 000 €.

- Secteur de la Belle-Eugénie :

Le projet de Dojo va faire faire l'objet d'une analyse complémentaire avec les associations et les commissions concernées. Dans ce contexte le report a été acté en commission et les crédits inscrits en 2026 pour le dojo sur l'AP/CP BELLE-EUGENIE, soit 475 000 €, sont retirés et reportés à une échéance ultérieure.

En recette d'investissement :

Au chapitre 024 « cessions de patrimoines » Compte tenu des incertitudes d'encaissement sur 2026 des recettes inscrites, il est proposé de supprimer ces prévisions sur l'exercice soit - 222 670 €

Compte 10226 « taxe aménagement » - au vu du réalisé actuel sur ce chapitre, il est proposé de diminuer la prévision de 20 000€

Compte 10222 « FCTVA » - il est nécessaire de réduire la prévision de 19 330 € suite à la diminution des crédits budgétaires en investissement.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (autofinancement) est augmenté de 98 000 €

Compte tenu de ces éléments, la DM1 s'équilibre de la manière suivante :

DEPENSE DE FONCTIONNEMENT				RECETTE DE FONCTIONNEMENT		
CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	MONTANT	NATURE	LIBELLE	MONTANT
(C)011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	-5 000,00			
(C)011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	-20 000,00			
(C)011	60622	CARBURANTS	2 000,00			
(C)011	60624	PRODUITS DE TRAITEMENT	10 000,00			
(C)011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	-25 000,00			
(C)011	61521	TERRAINS	-10 000,00			
(C)011	615231	VOIRIES	6 000,00			
(C)011	61558	AUTRES BIENS MOBILIERS	-12 000,00			
(C)011	6161	ASSURANCE	3 000,00			
(C)011	6162	ASSURANCE DO	-15 000,00			
(C)011	6228	DIVERS	-14 000,00			
(C)011		Charges à caractère général	-80 000,00			
(C)012	64111	REMUNERATION PRINCIPALE	0,00			
(C)012		Charges de personnel et frais assimilés	0,00			
(C)65	65311	INDEMNITES	-21 000,00			
(C)65	65313	COTISATION RETRAITE	-7 000,00			
(C)65	65315	FORMATION	10 000,00			
(C)65		Autres charges de gestion courante	-18 000,00			
023	023	virement à la section d'investissement	98 000,00			
TOTAL DEPENSE DE FONCTIONNEMENT			0,00	TOTAL RECETTE DE FONCTIONNEMENT		
						0,00
DEPENSE D'INVESTISSEMENT				RECETTE D'INVESTISSEMENT		
chap 21	21568	PROTECTION INCENDIE	80 000,00			
opération 24	21351	RESTAURATION EGLISE LCA : bloc secours	2 200,00	10	10222 FCTVA	- 19 330,00
opération 24	21351	REHABILITATION EX MAIRIE - CLOISONNEMENT ET	50 000,00	10	10226 TAXE AMENAGEMENT	- 20 000,00
		TRAVAILX RENOVATION HALLES - ETUDE MAITRISE		024	024 PRODUITS DES CESSIONS	- 222 670,00
opération 24	2031	ŒUVRE	110 000,00			
opération 28	21351	CLIMATISATION DE LA MAIRIE	17 000,00			
		VOIRIE COURANTE		021	021 VIREMENT DE LA SECTION	98 000,00
opération 25	2151		250 000,00			
opération 39	21351	MENUISERIE TENNIS- tennis	5 700,00			
opération 39	21351	SYSTÈME DE RESERVATION NEOP	2 350,00			
opération 39	2168	SYSTÈME ARROSAGE FOOT LMA	-60 000,00			
opération 39	2128	MAIN COURANTE FOOT LMA (réglementaire)	5 200,00			
opération 39	2128	MAIN COURANTE FOOT LCA ET PARE BALLON	-5 090,00			
opération 39	21351	CHAUDIERE OMEYER	29 940,00			
opération 39	21351	CREATION PROTECTION DE BAS DE PORTE - STOCKAGE	4 500,00			
opération 39	21351	STORE OCCULTANT OMEYER	10 200,00			
opération 39	2031	ETUDES TERRAIN SYNTHETIQUE FOOT	9 000,00			
Opération 2402 - APICP LES MARES			-200 000,00			
Opération 2403 - APICP BELLE EUGENIE			-475 000,00			
TOTAL DEPENSE D'INVESTISSEMENT			-164 000,00	TOTAL RECETTE D'INVESTISSEMENT		
						-164 000,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (3 voix contre/0 abstention/28 pour) :

- **D'ADOPTER** la Décision modificative n°1 tel qu'exposée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Sylvain MONIOT-BEAUMONT ou son représentant à signer tout document afférent à la présente délibération.

La secrétaire de Séance,

GAUBERT Christelle,

Le Maire,

Sylvain MONIOT-BEAUMONT

Fait et délibéré à Les Acharde,
 Les jours, mois et an susdits,
 Publié sur le site internet le 09/07/2026
 Au registre